BAREME D'ATTRIBUTION DE BOURSES

Fiche d'autoévaluation – Année Scolaire 2026/2027

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur **l'avis d'imposition 2025** sur **les revenus de l'année 2024**.
   * Le calcul de la simulation de la bourse est fait à partir de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.
   Mais l'instruction du dossier se fera à partir de **l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025** qui devra être impérativement transmis au Lycée pour **le 1er Septembre 2026**.

2) Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

Attention, ci-dessous le barème appliqué pour la rentrée scolaire 2025/2026.
Une réévaluation peut intervenir pour la rentrée 2026.

Barème année scolaire 2025-2026 / Année de référence des revenus 2024

Barème et valeur des échelons de Bourse						
	Échelons					
Points de charge	1	2	3	4	5	6
1	21 611	17 107	14 529	11 718	7 282	2 846
2	23 272	18 664	15 849	12 781	8 092	3 401
3	26 596	21 774	18 491	14 913	9 710	4 507
4	30 753	24 887	21 133	17 044	11 327	5 612
5	34 908	29 553	25 095	20 240	13 755	7 271
6	39 897	34 217	29 059	23 437	16 184	8 929
7	44 883	38 884	33 022	26 631	18 611	10 590
8 ou plus	49 870	43 552	36 985	29 826	21 039	12 248
Montant annuel de la bourse	495 €	609 €	720 €	831 €	939 €	1 053 €

Une simulation du droit à bourse peut être effectuée en ligne sur internet à l'adresse suivante : https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html

Pour les familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de bourse, celui-ci doit être remis systématiquement auprès du secrétariat du Lycée Les Vergers.